

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juillet 2016

---

PROROGATION DE L'ÉTAT D'URGENCE - (N° 3968)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CL26

présenté par  
M. Bompard

-----

### ARTICLE 2

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« peut en autoriser »,

les mots :

« en autorise ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'automatisme doit prévaloir en ce cas.